

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2019

- **Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU à compter du 16 mai 2019 pour un mois**

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	X
Claude GUY	X	Sabine RUY	X
Claude BRENDEL	X	Christian LACROIX	X
Jean-Marie DAVI	X	Sophie BATHENAY	X
Sophie CHAPUIS	X	Pascal GROSBON	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	X
Bernard JANODY	X	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Laurent TISSOT a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour la délibération pour mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU avec une information sur le projet Hameau de la Reyssouze suite réunion de ce jour.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1 - **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2019**

Le compte rendu vous a été adressé par mail le 11 avril 2019. Une modification est à apporter dans les questions diverses : la fête de la musique sera célébrée le 22 juin et non le 21.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2019 ainsi modifié.**

2 - **Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse** (CA3B)

- **Conférence territoriale du 11 avril 2019**

Préconisation des axes de travail de la conférence sur les schémas suivants :

- Schéma mobilités
- Schéma sport
- Schéma numérique
- Schéma énergies renouvelables et PCAET

Les schémas ont été présentés, des ateliers mis en place mais la restitution n'a pu se faire faute de temps.

- **Conférence des maires le 29 avril 2019**

. Transport à la demande : il sera effectif à compter de septembre 2019 – Tossiat en tant que pôle équipé bénéficiera de 3 horaires/jour et de deux arrêts. Le conseil est d'accord pour proposer les arrêts au village et en Bériat. Tous les villages seront desservis mais pas pour aller partout. L'inscription devra être fait au moins 2h à l'avance, le véhicule sera modulé selon la demande, le trajet coûte 1.30 €.

. Le Tub devient Rubis pour marquer l'offre de transport sur l'ensemble du territoire (réseau bus, navette de centre-ville, vélo en libre-service).

. 150 vélos sont mis à disposition dans 15 à 20 stations sur Bourg-en-Bresse/Viriat/St Denis/Péronnas.

. Kéolis met également en place une plateforme pour une application de co-voiturage.

. Transport scolaire : inscription au 17 juin – coût 20 €/dossier.

Les projets recensés sur les 15 communes seront priorisés, vus en comité de régulation puis ceux retenus seront validés en conseil.

Prochaine réunion : Conseil communautaire le 27 mai 2019 à 18 h à Viriat

3 - Commissions communales

- Commission Scolaire

- Devis alarme : 3 devis ont été reçus. DESAUTEL a déjà équipé des écoles, sa proposition semble bien adaptée à notre attente (4 921.20 €TTC).

- Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Quelques chiffres suite aux relevés effectués semaine du 8 au 12 avril

Quantités livrées sur une semaine : 351,62 kg

Quantités non servies : 38,98 kg

Quantités jetées par les élèves : 12,29 kg soit en moyenne 35 g/élève – moyenne nationale 120g.

En moyenne/jour : 3,072 kg jetés par les élèves – 9,745 kg non servis sur 87,91 kg livrés

76 % du gaspillage provient des quantités non servies : action à entreprendre avec Bourgogne Repas.

Restitution complète suite analyse des pesées : vendredi 3 mai à 13h30.

- Commission voirie

- Etat des lieux des routes avec Yannick GALLAND (Agence 01) : il s'agit des chemins en enrobé. La remise en état fera l'objet d'un programme pluriannuel. La commission fera le recensement des autres chemins et de tous les marquages au sol qui nécessitent une réparation.

- Rencontre avec les riverains du Colombier le 27/04/2019 : 6 personnes présentes. Il n'y a pas de solution pour stationner. C'est plus du domaine de la discipline. Il est proposé d'apposer des autocollants dissuasifs sur les véhicules des contrevenants.

- Balayage des caniveaux fait le 02/05/2019.

- Le rendez-vous avec le service des routes pour les points d'arrêts des bus scolaires ne concerne que la mise aux normes handicapé d'un point arrêt par commune. Le service des routes a proposé d'aménager un arrêt route de Journans. Le conseil ne souhaite pas que l'aménagement soit fait sur cet arrêt car cela pose un problème de sécurité pour les enfants, gêne le passage des engins agricoles et des camions (déport). Il sera aussi proposé d'aménager l'arrêt en Bériat.

- Ecluses : les travaux débuteront le 9/05. Une réunion est prévue le 6/05 à 14 h à laquelle est invitée la commission.

- Jumelage Allemagne : compte-rendu de la réunion du 20/04/2019 avec le comité allemand

Le système actuel d'échanges scolaire/ados a atteint ses limites. Il est proposé de profiter des événements organisés dans la commune et les communes alentour pour faire venir les Allemands (ex. banquet des classes, de ferme en ferme, rando St martin-du-Mont...), faire une sélection sur le calendrier des fêtes et organiser également des sorties à Hackenheim lors de leurs manifestations (carnaval).

Pour information : le 26/05 élections municipales en Allemagne.

La réunion a été conclue par un barbecue organisé par le comité des fêtes que l'on remercie.

- Comité Consultatif d'Actions Sociales : réunion du 26 avril 2019

- Trois demandes d'aides financières sont parvenues ; sur proposition du CCAS :

➤ **Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les factures de cantine de décembre 2017 à février 2019 pour un montant de 488 €.**

➤ **Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les factures de cantine de septembre et octobre 2018 pour un montant de 100.50 €.**

➤ **Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le solde restant à charge après épuration de toutes les aides possibles.**

- Animation intergénérationnelle du 10 avril : jeu de société « La maison à jouer » animé par une intervenante de l'ADAPA. Une seconde séance aura lieu le 21 mai prochain.

4 - Finances :

· Compte de gestion 2018/Compte administratif 2018 du budget communal

Le conseil délibère sur l'approbation du compte de gestion (comptes tenus par le comptable).

En dehors de la présence du maire, le conseil délibère sur l'approbation du compte administratif (comptes tenus par le maire).

Les deux comptes doivent parfaitement concorder. Pour se faire on effectue la comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant dans le compte administratif et le compte de gestion.

Approbation du compte de gestion 2018 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires (a)	465 121,89 €	1 008 849,18 €	1 473 971,07 €
Titres de recettes émis (b)	301 313,94 €	994 199,16 €	1 295 513,10 €
Réduction de titres (c)		1 958,60 €	1 958,60 €
Recettes nettes (d = b-c)	301 313,94 €	992 240,56 €	1 293 554,50 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires (e)	465 121,89 €	1 008 849,18 €	1 473 971,07 €
Mandats émis (f)	205 612,23 €	774 852,66 €	980 464,89 €
Annulations de mandats (g)		2 442,94 €	
Dépenses nettes (h = f-g)	205 612,23 €	772 409,72 €	978 021,95 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	95 701,71 €	219 830,84 €	315 532,55 €
(h-d) Déficit	0,00 €	0,00 €	

Résultat d'exécution :

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	-148 993,95 €	10 000,00 €	95 701,71 €	-63 292,24 €
FONCTIONNEMENT	69 409,18 €		219 830,84 €	289 240,02 €
TOTAL	-79 584,77 €	10 000,00 €	315 532,55 €	225 947,78 €

- **Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget communal présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2018.**

Approbation du compte administratif 2018 :

Article L2121-14 du CGCT, le maire présente le compte administratif mais ne peut participer au vote. Il n'est pas compté dans le quorum.

La présidence de séance est donnée à un autre élu le temps du vote. Sont pris en compte les suffrages exprimés (hors abstentions et votes blancs).

Président de séance : Jean-Marie DAVI

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	772 409,72 €	992 240,56 €	219 830,84 €
(mandats et titres)	Investissement	205 612,23 €	301 313,94 €	95 701,71 €
Résultat 2018				315 532,55 €
Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement		69 409,18 €	69 409,18 €
	Investissement	148 993,95 €		-148 993,95 €
Report 2017				-79 584,77 €
Total (réalisations + reports)		1 127 015,90 €	1 362 963,68 €	235 947,78 €
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	10 000,00 €		-10 000,00 €
Résultats cumulés	Fonctionnement	772 409,72 €	1 061 649,74 €	289 240,02 €
	Investissement	364 606,18 €	301 313,94 €	-63 292,24 €
TOTAL CUMULÉ		1 137 015,90 €	1 362 963,68 €	225 947,78 €

Résultat de clôture :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		69 409,18 €	148 993,95 €		148 993,95 €	69 409,18 €
Opérations de l'exercice	772 409,72 €	992 240,56 €	205 612,23 €	301 313,94 €	978 021,95 €	1 293 554,50 €
TOTAUX	772 409,72 €	1 061 649,74 €	354 606,18 €	301 313,94 €	1 127 015,90 €	1 362 963,68 €
Résultats de clôture	0,00 €	289 240,02 €	0,00 €	-53 292,24 €	0,00 €	235 947,78 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	772 409,72 €	1 061 649,74 €	364 606,18 €	301 313,94 €	1 137 015,90 €	1 362 963,68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		289 240,02 €	63 292,24 €			225 947,78 €

➤ Le conseil municipal à l'unanimité :

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête et approuve les résultats définitifs pour l'année 2018 tels que résumés ci-dessus.

• Compte de gestion 2018/Compte administratif 2018 du CCAS

Approbation du compte de gestion 2018 :

COMPTE DE GESTION 2018	
	FONCTIONNEMENT
RECETTES	
Prévisions budgétaires (a)	18 765,80 €
Titres de recettes émis (b)	10 624,00 €
Réduction de titres (c)	0,00 €
Recettes nettes (d = b-c)	10 624,00 €
DÉPENSES	
Autorisations budgétaires (e)	18 765,80 €
Mandats émis (f)	12 291,00 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €
Dépenses nettes (h = f-g)	12 291,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
(d-h) Excédent	0,00 €
(h-d) Déficit	-1 667,00 €

Résultat d'exécution :

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
FONCTIONNEMENT	8 765,80 €	-1 667,00 €	7 098,80 €

➤ Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget CCAS présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Approbation du compte administratif 2018 :

Article L2121-14 du CGCT, le maire présente le compte administratif mais ne peut participer au vote. Il n'est pas compté dans le quorum.

La présidence de séance est donnée à un autre élu le temps du vote. Sont pris en compte les suffrages exprimés (hors abstentions et votes blancs).

Président de séance : Jean-Marie DAVI

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	12 291,00 €	10 624,00 €	-1 667,00 €
			Résultat 2018	-1 667,00 €
Reports de l'exercice 2017	Fonctionnement		8 765,80 €	8 765,80 €
			Report 2017	8 765,80 €
Total (réalisations + reports)		12 291,00 €	19 389,80 €	7 098,80 €
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	0,00 €		0,00 €
Résultats cumulés	Fonctionnement	12 291,00 €	19 389,80 €	7 098,80 €
	TOTAL CUMULÉ	12 291,00 €	19 389,80 €	7 098,80 €

Résultat de clôture :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		8 765,80 €
Opérations de l'exercice	12 291,00 €	10 624,00 €
TOTAUX	12 291,00 €	19 389,80 €
Résultats de clôture	0,00 €	7 098,80 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	12 291,00 €	19 389,80 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		7 098,80 €

➤ Le conseil municipal à l'unanimité :

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête et approuve les résultats définitifs pour l'année 2018 tels que résumés ci-dessus.

· Affectation des résultats

Détermination du résultat :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
(A) Recettes de l'exercice 2018	301 313,94 €	992 240,56 €	1 293 554,50 €
(B) Dépenses de l'exercice 2018	205 612,23 €	772 409,72 €	978 021,95 €
(C) Résultat de l'exercice 2018 (A-B)	95 701,71 €	219 830,84 €	315 532,55 €
(D) Résultat antérieur 2017	-148 993,95 €	69 409,18 €	-79 584,77 €
(E) Solde d'exécution (C+D)	-53 292,24 €	289 240,02 €	235 947,78 €
(F) Restes à réaliser recettes 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(G) Restes à réaliser dépenses 2018	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
(H) Solde des restes à réaliser (F-G)	-10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €
RÉSULTAT D'ENSEMBLE (E+H)	-63 292,24 €	289 240,02 €	225 947,78 €

Budget annexe :

- Le budget du CCAS présente un résultat à affecter de 7 098.80 € qu'il conviendra de reporter en recettes au compte 002 au budget communal.

Budget principal :

- Le résultat de clôture 2018 est de 235 947,78 € (E colonne TOTAL)
- L'excédent global cumulé au 31/12/2018 représente 289 240,02 € (E+H col. Fonctionnement) + résultats CCAS : 7 098,80 € = 296 338.82 €
- Le déficit cumulé d'investissement représente 53 292,24 € (E col. Investissement)
- Les restes à réaliser représentent 10 000 € que l'excédent doit couvrir en priorité (G Col. TOTAL)
- Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 225 947,78€ (E+H col. TOTAL) + résultats CCAS : 7 098,80 € = 233 046.58 €.

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement :	219 830,84
Excédent d'investissement :	95 701,71
A Résultat de l'exercice	219 830,84
B Résultat antérieur reporté	69 409,18
C Résultat à affecter (A + B)	289 240,02
C Résultat à affecter budget annexe CCAS	7 098,80
D Solde d'exécution d'investissement	95 701,71
Résultat antérieur reporté	-148 993,95
TOTAL	-53 292,24
E Solde restes à réaliser	-10 000,00
F Besoin de financement (E + D)	-63 292,24
AFFECTATION	
Affectation de réserve R 1068 invest.	63 292,24
Report de fonctionnement R 002	233 046,58
Dépenses d'investissement D 001	53 292,24
Résultat affecté	296 338,82

- **Le conseil municipal,**
 - au vu de l'excédent de fonctionnement de 219 830.84 €, de l'excédent d'investissement de 95 7010.71 € du budget principal ;
 - au vu de l'excédent de fonctionnement de 7 098.80 € du budget annexe CCAS ;
 à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme proposé ci-dessus.

✓ **Annulation de titres sur exercices antérieurs**

Sur proposition du CCAS propose :

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au recouvrement des titres de recettes émis sur les exercices 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 571.61 € listés ci-dessus.**

• **Aide aux vacances**

Par délibération en date du 1^{er} mars 2016, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, avait décidé de participer de la manière suivante :

- ✓ Participation de 5,00 €/jour aux frais de séjour en colonie, camps de vacance, centre de loisirs
- ✓ Dans la limite de 20 jours/an/enfant
- ✓ Pour les enfants de moins de 14 ans ou ayant l'âge de 14 ans dans l'année en cours
- ✓ Enfants domiciliés dans la commune.

Cette aide ne s'applique ni aux centres de loisirs du mercredi, ni aux séjours à l'étranger.

Cette participation sera versée aux associations ayant en charge l'organisation des séjours sur présentation d'un état faisant apparaître pour chacun ses nom, prénoms, âge, ainsi que les dates et lieux du séjour

Le budget actions sociales est aujourd'hui rattaché au budget principal de la commune, il est donc nécessaire de délibérer de nouveau.

Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2019, de participer aux frais de séjour des enfants dans les mêmes conditions.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation de la commune aux frais de séjours des enfants comme ci-dessus indiqué à compter du 1^{er} janvier 2019.**

4 - Administration générale :

• **Avis de la commune relatif au projet de la S.A.S. IMMASSET d'exploitation d'une plate-forme logistique à MONTAGNAT :**

L'arrêté préfectoral en date du 4 mars 2019 porte ouverture d'une consultation du public, du lundi 8 avril au samedi 27 avril 2019 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la S.A.S. IMMASSET en vue d'exploiter une plateforme logistique à MONTAGNAT.

La commune de Tossiat est comprise dans le rayon d'affichage de cette enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à délibérer pour donner son avis sur ce dossier.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de la S.A.S. IMMASSET d'exploitation d'une plate-forme logistique à MONTAGNAT.**

• **Délibération pour mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU :**

La procédure de modification simplifiée suit son cours. Nous avons reçu les avis des personnes publiques associées. Celui du préfet recueille un avis favorable mais va nécessiter une procédure complémentaire pour la mise en compatibilité après la mise à disposition au public (dispositions ne correspondant plus aux prescriptions du nouveau SCOT notamment en matière de densité de logements, de protection de la biodiversité ou d'accès pour les secteurs en OAP).

Le dossier doit être mis à disposition du public et les modalités doivent être portées à leur connaissance au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

Pour tenir compte du délai de 8 jours, il est proposé une mise à disposition du public du 16 mai au 15 juin soit 31 jours, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez-vous.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU.**

6 - Urbanisme :

• **Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

Permis de construire :

- M. FERRE Christophe – 21 chemin de Vianne : construction d'une maison
- Mme ROMAND Annie – 117 chemin de la Vavrette : aménagement d'un logement
- M. D'IZIDORO Guillaume – route de Salles : construction d'une maison

Déclarations préalables

- M. DEDIANNE – 7 rue des Fours : installation d'une climatisation sur la façade (refusée)

Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- M. TABOURET – en Bériat

7 - Questions diverses

- Antenne orange : 2 projets d'implantation sont prévus sur la commune. Sur le site d'Eurovia (la commune n'a pas été informée) et sur le site du cube.
- Fleurissement : le 07/05 pour les jardinières – le 21/05 pour les massifs avec la participation de la classe CP pour le massif de la bibliothèque
- Restauration de 4 registres de délibérations (1790 à 1904) : intervention de M. Laurent JUILLARD du 14 au 17 mai – Coût 750 € - subvention CD01 (35%) 262,50 €
- 2ème tranche classement des archives débutée le 24 avril : coût 4 375 € - subvention CD01 (45%) 1 968,75 €.
- Cérémonie du 8 mai à 11h15
- Réunion sur la présence postale 24/04/2019 organisée par l'AMF – La poste propose de nouveaux services tels que service à la personne, diagnostic de l'état des routes, code de la route...
- Conseil consultatif des pompiers : Recrutement de Melle GIGAN – Le SDIS nous cède une ambulance réformée pouvant être reconditionnée en VTU par un carrossier industriel agréé pour environ 400 €.
- Grève du 9 mai 2019 : mise en place d'un service minimum sachant que les classes de CE2-CM1-CM2 sont en voyage scolaire donc l'effectif devrait être réduit.
- Prochaine commission environnement le 09/05/2019 à 18h30
- Correspondant Progrès : contact a été pris par le Progrès avec la personne qui a proposé sa candidature
- Extinction de l'éclairage : voir s'il serait possible l'été de décaler à minuit/6h
- Permanences bureau de vote des élections européennes le 26 mai 2019

HORAIRE	NOM 1	NOM2	NOM3
8h - 10 h	Bruno BOUILLOUX	Sophie BATHENAY	Claude GUY
10h - 12h	Jean-Louis GENTET	Sabine RUY	Emma GATINEAU
12h - 14h	Christian LACROIX	Sophie CHAPUIS	
14h - 16h30	Pascal GROBON	Jean-Marie DAVI	
16h30 - 19h	Laurent TISSOT	Claude BRENDEL	Magali PERNELET

Prochain Conseil : 6 juin 2019 à 20 heures

La séance est levée à 23 heures